

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil municipal du 13 octobre 2021

Membres présents : 14

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Absente excusée : Annie MANDION

Madame le Maire ouvre la séance à 19h et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

### Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil du 15 septembre 2021
- Prolongation de ligne de trésorerie de 100 000 €
- Modification de mise à disposition du personnel au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
- Demande de subventions sur le programme sécurité route de Salbris
- Demande de subvention pour l'église
- Festillésime : organisation du spectacle du 30 janvier 2022
- Subvention Conciliateurs de justice
- Sculp't : choix d'une œuvre
- Organisation des vœux du Maire
- Questions et informations diverses

**PV du conseil du 15 septembre 2021** : approuvé à l'unanimité

**Prolongation de ligne de trésorerie de 100 000 €** au taux de 0.50 par an : nécessaire dans l'attente du versement des subventions notifiées (Dotation de Solidarité Rurale, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux...). Votée à l'unanimité.

**SIVOS** : augmentation d'1 heure de la mise à disposition de Karine DESEINE (29 à 30h).

Par ailleurs d'autres modifications sont à envisager du fait du nombre important de réservations du gîte et de la réorganisation prévisible au centre de loisirs liée à la baisse de fréquentation le mercredi : le point sera fait au prochain conseil.

**Programme sécurité route de Salbris** : la tranche ferme (cheminement) est évaluée à 105 000 €, l'optionnelle (chicane centrale) à 80 000 €. Entre la Dotation Départementale d'Aménagement Durable qui peut se monter à 50 % du projet, la Dotation de Solidarité Rurale, la politique de « mobilités alternatives douces » et les amendes de police, Mme le Maire espère parvenir à un taux proche de 80 % de financement. L'autorisation est donnée à Mme le Maire de monter les dossiers de demande de ces subventions.

**Restauration de l'église** : le conseil autorise Mme le Maire à déposer le dossier de demande de subvention (DETR) avant le 31 décembre 2021 (subvention attendue entre 20 et 50 % devant s'ajouter aux fonds provenant de la Fondation du Patrimoine -dons et subvention-, aux fonds recueillis par l'AREM et à la participation de la commune).

Rappel est fait de la prochaine et deuxième réunion d'information sur le projet : vendredi 15 octobre 2021 à 18h, à l'église.

**Festillésime** : le spectacle « Drôles de dames » ayant remporté un franc succès à la Ferté Beauharnais, Mme le Maire a souhaité proposer ce divertissement aux Marcigaultais. Il aura lieu le 30

janvier 2022. Le coût de 2420 € est subventionné à 60 %. Un tarif de 10 € pour les adultes et de 5 € pour les enfants devrait compenser le reste à charge pour la commune.

**Subvention Conciliateurs de justice** : point à traiter au prochain conseil

**Sculp't : choix d'une œuvre**. La préférence des conseillers s'est portée sur la panthère des neiges. Restent à éclaircir les conditions de transfert : « don » à la commune pour 1000 € ou location pour 2 ans, déterminantes quant à la prise de décision.

**Organisation des vœux du Maire** :

- Vœux des agents : vendredi 10 décembre 2021 à 18h
- Vœux du Maire : samedi 8 janvier 2022 à 18h30

Autres moments de convivialité :

- Pot de clôture du centre de secours avec tous les anciens pompiers de Marcilly : vendredi 29 octobre 2021 à 18h30
- Ciné-goûter pour les Anciens : jeudi 27 janvier 2022 à 14h30

**Questions et informations diverses** :

- Renouvellement du contrat informatique avec Berger-Levrault (comptabilité de la commune) pour 3 ans. Unanimité.
- Prix du gîte : les Gîtes de France demandent d'intégrer le forfait ménage aux différents tarifs. Par ailleurs la somme de 100 € demandée s'avère insuffisante par rapport à la mobilisation nécessaire des personnels : des propositions seront faites au prochain conseil
- Tableau de l'artiste LouyZ : le conseil acte du don de Régis DEXANT. Mme le Maire, tout en exprimant ses remerciements, note que l'œuvre aura vocation à être déplacée.
- Amicale des écoles du RPI : Mme le Maire et Patricia CORDIER ont participé à l'assemblée générale du mardi 28 septembre 2021 ; elles ont ainsi constaté le dynamisme de cette association. A noter qu'était aussi présent un parent de Marcilly. L'Amicale organise des événements dans chaque commune : c'est maintenant aux parents de Marcilly de manifester leur intérêt pour ces activités.
- Le président de la Foire a démissionné sans être remplacé : une assemblée générale s'impose.
- Les conseillers remercient Alain GUILLON, président des Randonneurs marcillygaultais, qui a repris tout le balisage des chemins communaux.
- La maintenance du site informatique de la commune nécessite une extension du contrat à raison de 50 € par mois. Unanimité.
- Vendredi 22 octobre 2021 : réunion préparatoire de la prochaine course cycliste à Millançay.
- La direction diocésaine réclame la somme de 4200 € pour 3 années de scolarisation d'enfants marcigaultais à l'école Notre Dame de Saint Viâtre. Cette somme est l'aboutissement d'après négociations et s'inscrit dans un cadre légal, quels que soient les arguments qui plaident en défense du service public et du budget des communes. Après discussion le conseil se résout à voter le paiement de cette somme (1 abstention).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance

Le Maire